



Je soussigné déclare avoir reçu de Monsieur
de Monsieur Josèph Trincé, propriétaire à Hallefontaine,
la somme de Quarante francs pour frais
d'inscriptions hypothécaires contre le sieur Chauvet
admiral de Linnors, puis aux bureaux de Listeron et
de Foreuilquien. Cette somme est payée en quart
pour son compte personnel et le surplus pour ses
co-héritiers.

Saint-Etienne le 25 Mars
1906
J. BENOIST